

3 mars 2005 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les missions de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, à Paris le 3 mars 2005.

J'ai eu à l'instant un entretien avec M. Louis SCHWEITZER qui a bien voulu accepter de prendre la présidence de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Je voudrais d'abord lui exprimer toute ma reconnaissance pour avoir bien voulu mettre son expérience, son énergie, au service d'une mission qui est une mission essentielle pour les valeurs de la République. C'est une mission pour défendre la cohésion de la nation.

C'est une mission pour affirmer le respect des droits égaux de toute personne sans distinction, qu'il se manifeste dans le domaine de l'emploi, dans le domaine du logement ou dans la vie sociale, en général.

Les discriminations sont inacceptables et elles doivent être combattues car elles touchent aux valeurs mêmes de la République. Elles touchent à l'égalité des droits de toute personne. Elles touchent à l'égalité des chances.

Or, ces discriminations existent. Nous le savons tous. Il faut donc les combattre. Qu'il s'agisse du racisme, de l'intolérance religieuse, qu'il s'agisse du sexisme ou de l'homophobie, qu'il s'agisse du rejet des handicaps. Toutes ces discriminations doivent être combattues.

C'est le rôle de la Haute Autorité grâce à laquelle la France aura désormais un moyen moderne de lutter pour la défense des droits et des libertés et pour l'affirmation des valeurs de la République.

Donc, je remercie M. Louis SCHWEITZER et j'aurai l'occasion bientôt, très bientôt d'installer la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.